



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture  
Service de la coordination  
des politiques publiques et de l'appui territorial**

Toulouse, le **26 DEC. 2022**

Monsieur le président,

Par courrier du 18 novembre 2022, vous m'avez fait part de vos doléances concernant le fonctionnement de la commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aérodrome de Toulouse-Francazal.

Vous demandez, tout d'abord, à ce que le compte-rendu, établi à l'issue de chaque séance, puisse être relu par les participants pour ce qui les concerne. Comme je vous l'ai indiqué lors de la réunion qui s'est tenue le 25 novembre dernier, je ne suis pas opposé à ce qu'un droit de relecture soit accordé à chacun. A cet effet, l'exploitant s'attachera désormais, à transmettre le projet de compte-rendu aux membres de la CCE.

Par ailleurs, vous regrettez que certaines de vos interventions, notamment votre déclaration liminaire, comme les documents que vous avez distribués en séance, ne figurent pas au procès-verbal de la CCE du 19 octobre 2021. Je vous précise que j'ai demandé à l'exploitant de retranscrire l'ensemble des débats échangés en séance.

En outre, je vous précise que, si ce compte-rendu est bien publié sur le site internet de l'exploitant de l'aérodrome, il n'y a pas nécessairement lieu de le publier sur le site de la préfecture.

Vous sollicitez également la possibilité de présenter, en séance, des documents. J'entends accéder à votre requête. A cet effet, pour des raisons pratiques, je vous saurais gré de bien vouloir adresser ces documents au secrétariat de la commission pour permettre aux membres de la commission d'en prendre connaissance avant la réunion.

Monsieur Bernard GINESTE  
Président du collectif Francazal  
22 rue des Bleuets  
31270 CUGNAUX

S'agissant du fonctionnement de la commission, vous parlez d'un manque de consultation de ses membres, notamment pour ce qui concerne les inspections des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sur le site de l'aérodrome.

Je vous informe, à ce sujet, que six ICPE sont présentes sur le site et que toutes sont soumises à déclaration. Vous trouverez des éléments plus détaillés sur chacune de ces ICPE sur le site internet : <https://www.georisques.gouv.fr/>

Enfin, en matière de nuisances liées à l'activité de l'aérodrome, et comme je vous l'ai indiqué dans mes courriers des 9 juin 2015, 13 juin 2016, 29 juin 2020 et 12 janvier 2021, j'attache une importance toute particulière à ce qu'elles soient maîtrisées au mieux. A cet effet, et comme je vous en ai fait part, j'ai saisi l'exploitant et alerté le général commandant la base de défense de Toulouse, dont le représentant, lors de la dernière réunion de la CCE de l'aérodrome de Toulouse-Francazal, a indiqué qu'un certain nombre de vols seraient déplacés vers Cahors les vendredis.

A toutes fins utiles, je vous indique que la délégation militaire départementale de la Haute-Garonne peut être contactée, soit par téléphone au 05 62 57 34 50, soit par courriel via l'adresse électronique suivante : [dmd31.cmi.fct@intradef.gouv.fr](mailto:dmd31.cmi.fct@intradef.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet  
et par délégation :  
le secrétaire général,

Serge JACOB